

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de 98 934,63€
Siège social : L'Artois – Espace Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai – 75947 Paris cedex 19
316 580 869 RCS Paris

(la « **Société** »)

Avis de convocation rectificatif à l'avis de réunion n°2203682 paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO ») n°93 du 5 août 2022

Les actionnaires de la Société sont informés qu'une assemblée générale des actionnaires se tiendra, sous la forme ordinaire et extraordinaire, le vendredi 30 septembre 2022 à 14 heures 30, à l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna – 75116 Paris.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte publié dans l'avis de réunion n°2203682 paru au BALO n°93 du 5 août 2022 est modifié à la suite de la suppression de l'ancienne cinquième résolution « *Ratification de la cooptation de [*] en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Annie Famose pour la durée restant à courir de son mandat* ».

L'attention des actionnaires est également attirée sur la date d'ouverture de VOTACCESS fixée le mercredi 14 septembre 2022 à 10 heures.

En conséquence de ce qui précède l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte est désormais le suivant :

Ordre du jour**De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Première résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur Georges Sampeur en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Gérard Brémond pour la durée restant à courir de son mandat

Deuxième résolution : Ratification de la cooptation de Madame Christine Declercq en qualité d'administrateur en remplacement de S.I.T.I. pour la durée restant à courir de son mandat

Troisième résolution : Ratification de la cooptation de Madame Delphine Grison en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Andries Arij Olijslager pour la durée restant à courir de son mandat

Quatrième résolution : Ratification de la cooptation de Madame Claire Gagnaire en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Delphine Brémond pour la durée restant à courir de son mandat

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Cinquième résolution : Création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence dites « ADP 2022-2 » et modification corrélative des statuts

Sixième résolution : Autorisation à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, des ADP 2022-2

Septième résolution : Modification de l'article 10 des statuts de la Société relatif au Conseil d'administration et à sa composition

Huitième résolution : Pouvoirs à donner en vue des formalités

Rectificatif à l'avis de réunion n°2203682 paru dans le BALO n°93 du 5 août 2022

Les projets de résolutions numérotés de 1 à 4 sont modifiés comme suit (afin de les identifier, les éléments modifiés dans le texte des résolutions apparaissent **en gras** ci-dessous) :

Première résolution (Ratification de la cooptation de **Monsieur Georges Sampeur** en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Gérard Brémond pour la durée restant à courir de son mandat). — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la décision du Conseil d'administration de coopter **Monsieur Georges Sampeur** en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Gérard Brémond pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Deuxième résolution (Ratification de la cooptation de **Madame Christine Declercq** en qualité d'administrateur en remplacement de S.I.T.I. pour la durée restant à courir de son mandat). — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la décision du Conseil d'administration de coopter **Madame Christine Declercq** en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de S.I.T.I. pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Troisième résolution (Ratification de la cooptation de **Madame Delphine Grison** en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Andries Arij Olijslager pour la durée restant à courir de son mandat). — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la décision du Conseil d'administration de coopter **Madame Delphine Grison** en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Andries Arij Olijslager pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Quatrième résolution (Ratification de la cooptation de **Madame Claire Gagnaire** en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Delphine Brémond pour la durée restant à courir de son mandat). — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la décision du Conseil d'administration de coopter **Madame Claire Gagnaire** en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Delphine Brémond pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La cinquième résolution de l'avis de réunion « *Ratification de la cooptation de [*] en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Annie Famose pour la durée restant à courir de son mandat* » a été supprimée.

Les projets de résolutions numérotés de 6 à 9 dans l'avis de réunion ont été renumérotés en conséquence mais leurs textes demeurent inchangés.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale, soit le mercredi 28 septembre 2022 à zéro heure, heure de Paris par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

B. Modes de participation à l'assemblée générale

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :
 - se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.
 - demander une carte d'admission :
 - soit auprès des services de BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, avant le mardi 27 septembre 2022.

- soit en faisant sa demande en ligne **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro le 0 826 109 119 de France ou le +33 1 55 77 40 57 de l'étranger mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.
- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à toute autre personne pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale soit le mardi 27 septembre 2022 au plus tard.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le 0 826 109 119 de France ou le +33 1 55 77 40 57 de l'étranger mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale soit le mardi 27 septembre 2022.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
 - l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.
 - Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire
 - l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à l'adresse suivante, BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le jeudi 29 septembre 2022 à 15h00 (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du mercredi 14 septembre 2022 à 10 heures au jeudi 29 septembre 2022 à 15 heures, heure de Paris. Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

C. Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'adresse suivante L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11, rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19 ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : agm2022@groupepvc.com .

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

D. Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <http://www.groupepvc.com>.

Le Conseil d'administration.